

Études & Résultats

DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES



DÉCEMBRE
2017
NUMÉRO
1042

Profiter de la retraite le plus longtemps possible motive les départs encore plus que par le passé

Profiter de sa retraite le plus longtemps possible, atteindre l'âge légal d'ouverture des droits à la retraite et bénéficier du taux plein sont les trois principales motivations de départ à la retraite évoquées par les fonctionnaires et salariés du privé partis à la retraite entre juillet 2015 et juin 2016. Par rapport à 2014, les deux premiers motifs ont gagné en importance.

Pour les enquêtés qui ont déclaré ne pas être partis dès qu'ils en ont eu la possibilité, les motivations de prolongation de leur activité diffèrent selon leurs caractéristiques individuelles : les fonctionnaires avancent plus souvent que les salariés du privé des raisons financières ; les cadres du privé évoquent plus fréquemment que les non-cadres un intérêt pour leur travail.

Quatre nouveaux retraités sur cinq ont le sentiment d'avoir été bien informés de leurs droits, même si la plupart n'ont qu'une connaissance partielle des principaux dispositifs du système de retraite.

Luc Masson, Gwennaël Solard (DREES), avec la collaboration de Marie Guilain (Agirc-Arrco), Ségolène Leroy, Isabelle Bridenne (CDC), Sabrina Aouici, Julie Couhin, Mélina Ramos-Gorand (CNAV), Karine Ishii (DSS), Frédérique Nortier-Ribordy (SG-COR), Vincent Bonnefoy (SRE)

Selon l'enquête Motivations de départ à la retraite 2017, qui interroge 5 000 personnes (*encadré 1*), les 654 000 retraités du régime général et des régimes de la fonction publique résidant en France, qui ont pris leur retraite entre le 1^{er} juillet 2015 et le 30 juin 2016, ont 62 ans et 2 mois¹, en moyenne, au moment de la liquidation de leurs droits (*tableau 1*). L'âge moyen à la liquidation a augmenté de 6 mois depuis la précédente vague réalisée en 2014. Cette hausse est notamment la conséquence de la loi portant réforme des retraites de 2010 qui a conduit à augmenter graduellement l'âge légal d'ouverture des droits à partir de juillet 2011.

L'âge idéal de départ demeure 60 ans pour la moitié des retraités

L'âge idéal moyen de départ à la retraite est de 60 ans et 7 mois ; il est stable par rapport à 2014. L'écart entre l'âge effectif à la liquidation et l'âge idéal de départ s'est, lui, accru, passant de 1 an et 1 mois en 2014 à 1 an et 7 mois en 2017. Lors des vagues précédentes de l'enquête, sur le champ des nouveaux retraités de la CNAV, la hausse de l'âge idéal s'accompagnait d'une augmentation de l'âge réel de liquidation. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Comme en 2014, la moitié des personnes interrogées considéraient que l'âge idéal est de 60 ans.

...
1. Cet âge moyen est calculé sur le champ d'un flux de nouveaux retraités pour une période donnée (1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016). Il peut donc être affecté par des effets de composition consécutifs par exemple à l'effet de réformes (moins de départs à l'âge d'ouverture des droits). L'analyse de l'évolution de l'âge moyen de départ à la retraite est plus robuste par génération (voir Solard, G. (dir.) (2017). *Les retraités et les retraites - édition 2017*, fiche 13).



•••

2. Sont considérés comme ayant un emploi les retraités déclarant être « actif, en poste » au moment du départ. Ils sont « hors de l'emploi » s'ils déclarent une autre situation (chômage, pré-retraite, invalidité, maladie, inactivité, etc.)

Elles sont un peu moins nombreuses à situer cet âge avant 60 ans (16 % en 2017 contre 20 % en 2014) et un peu plus après (34 % en 2017 contre 31 % en 2014).

Près de trois retraités sur quatre sont partis dès qu'ils en ont eu la possibilité

72 % des personnes interrogées déclarent être parties à la retraite dès que possible. Cette proportion est globalement stable par rapport à 2014. Pour les retraités qui n'occupaient pas un emploi² au moment de leur départ à la retraite, elle atteint 83 % soit 4 points de plus qu'en 2014. En 2017, 61 % des nouveaux retraités déclarent être partis à l'âge souhaité. La part de retraités déclarant être partis plus tôt que l'âge souhaité s'est établie à 18 %, alors que la part de retraités partis plus tard qu'à l'âge auquel ils l'auraient aimé est de 21 %.

L'intérêt pour le travail et les raisons financières, principales motivations de la prolongation d'activité

Parmi les nouveaux retraités qui occupent encore un emploi au moment de partir à la retraite, 33 % déclarent ne pas être partis dès que cela a été possible mais plus tard – une proportion stable par rapport à 2014. Pour ces personnes, la prolongation d'activité est due principalement à l'intérêt porté au travail qu'elles exercent et à des considérations d'ordre financier (*graphique 1*). L'intérêt pour l'emploi occupé et les conditions de travail satisfaisantes ont influencé (beaucoup, assez ou un peu) la décision pour deux tiers des personnes interrogées et même l'ont « beaucoup » influencé pour 41 % des personnes. Les autres raisons professionnelles sont, comme en 2014, plus rarement évoquées : environ un quart des retraités restés plus longtemps ont souhaité terminer une mission et 21 % ont désiré attendre une promotion. Les raisons financières sont souvent avancées. 67 % des actifs ayant prolongé leur activité mentionnent la volonté de conserver leur salaire, 66 % le souhaitent d'augmenter leur retraite et 52 % le désire d'éviter une minoration de la pension *via* une décote. Ce dernier motif

ENCADRÉ 1

L'enquête Motivations de départ à la retraite

Cette enquête réalisée en 2017 est le fruit d'une collaboration entre la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), le Service des retraites de l'État (SRE), la Caisse des dépôts et consignations (CDC), gestionnaire de la Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), le secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites (COR), l'Association générale des institutions des retraites des cadres (Agirc) et l'Association pour le régime complémentaire des salariés (Arrco)¹ et la Direction de la Sécurité sociale (DSS). Les trois premières vagues de l'enquête ont été réalisées en 2010, 2012 et 2014.

Objectifs et principaux thèmes abordés

Cette enquête a pour but d'analyser périodiquement les comportements de départ à la retraite tels qu'exprimés par les assurés eux-mêmes. Ses principaux objectifs sont de :

- récolter des informations susceptibles d'expliquer la décision de partir à la retraite (projets personnels, problèmes de santé, contraintes familiales, conditions de travail, incitations financières, informations sur leurs revenus et leur patrimoine, etc.) et, pour certains, la décision d'avoir reculé ce départ. L'approche ne cherche pas à identifier la motivation principale du départ à la retraite ou de la prolongation d'activité, mais plutôt à balayer plusieurs déterminants qui ont pu jouer à des degrés divers. Le questionnaire consiste donc à présenter aux personnes interrogées une liste de facteurs potentiels et à leur demander pour chacun si celui-ci a joué « beaucoup », « assez », « peu » ou « pas du tout » dans leur décision ;
- évaluer un niveau de connaissances de certains dispositifs institutionnels (décote, surcote, cumul emploi-retraite, retraite progressive, etc.) ;
- connaître, pour cette nouvelle vague, la perception qu'ont les assurés du système de retraite en termes de liberté offerte dans le choix de la date de départ (en particulier l'importance de la contrainte de l'âge légal d'ouverture des droits, du nombre de trimestres à valider pour obtenir le taux plein et de l'âge auquel le taux plein est automatique). Ce module spécifique fait l'objet d'une étude distincte². Un deuxième module a été ajouté pour cette nouvelle enquête qui a pour objectif de recueillir certaines informations sur la situation patrimoniale des nouveaux retraités et de voir dans quelle mesure celle-ci a une incidence sur leur départ à la retraite.

Le questionnaire complet de l'enquête est consultable sur le site internet de la DREES.

Champ de l'enquête et composition de l'échantillon

Pour la quatrième vague de l'enquête, 4 972 personnes (dont 2 912 ayant liquidé leurs droits³ à la CNAV, 1 032 au SRE et 1 028 à la CNRACL) ont été interrogées par téléphone entre février et avril 2017 parmi les 654 000 nouveaux retraités, résidant en France et ayant liquidé leur retraite de droit direct dans l'un des trois régimes entre le 1^{er} juillet 2015 et le 30 juin 2016. Ce champ représente plus de 95 % des nouveaux retraités tous régimes confondus. C'est la première fois que les résultats de l'enquête Motivations de départ à la retraite seront présentés sur l'ensemble du champ de la CNAV, du SRE et de la CNRACL. Afin de comparer les évolutions avec l'enquête précédente, les résultats en 2014 ont été recalculés à partir des trois échantillons CNAV, SRE et CNRACL rassemblés⁴.

Les modalités de tirage de l'échantillon⁵ et les pondérations effectuées sur les résultats veillent à respecter la représentativité des personnes interrogées par rapport à la population totale des nouveaux retraités pour chacun des trois régimes, notamment sur le plan de leur situation au moment du départ : âge de liquidation, statut d'activité à la veille du départ à la retraite, situation vis-à-vis du taux plein, etc.

Le champ de l'enquête exclut les fonctionnaires devenus invalides mais n'ayant pas encore atteint, à la date de l'enquête, l'âge d'ouverture des droits à la retraite de droit commun, ainsi que les militaires. Les données de l'enquête sont appariées avec des données provenant des fichiers de gestion des trois régimes de base et des régimes complémentaires Agirc et Arrco (montant de pension, durée validée, rémunérations de carrières, etc.).

La composition de l'échantillon des personnes interrogées en 2017 est proche de celle de la précédente vague, en particulier leur situation par rapport aux bornes d'âge de liquidation (part de personnes parties à l'âge légal d'ouverture des droits, à l'âge d'annulation de la décote, etc.) et aux conditions de liquidation (taux plein, décote, surcote, etc.). Elle n'est donc pas susceptible d'expliquer les évolutions observées entre 2014 et 2017⁶.

1. L'Agirc-Arrco participe pour la première fois à cette enquête.

2. Voir *Études et Résultats* n°1043.

3. En étant le dernier régime d'affiliation parmi les trois régimes de base du champ de l'enquête.

4. Les résultats de la troisième vague de l'enquête présentés dans *Études et Résultats* n° 902 ne portaient que sur le champ des nouveaux retraités de la CNAV. Ils ne peuvent donc pas, en toute rigueur, être comparés à ceux de la présente étude.

5. La méthode de tirage de l'échantillon a été modifiée entre la vague de 2014 et celle de 2017 ; les échantillons pour chaque caisse ont été tirés séparément pour l'enquête 2014, alors qu'ils ont été coordonnés en 2017.

Cela peut entraîner un léger biais dans la comparaison des résultats entre 2014 et 2017. Afin de rendre les échantillons les plus comparables possibles, les résultats pour l'enquête de 2014 ont été calculés sur le champ obtenu en retirant de l'échantillon CNAV les nouveaux retraités qui ont déclaré avoir achevé leur carrière en tant que fonctionnaires titulaires.

6. Par facilité de langage, l'année 2017 est retenue pour évoquer les résultats de l'enquête collectée cette année-là, quand bien même les départs à la retraite ont eu lieu en 2015 ou 2016. De même, l'année 2014 est retenue pour qualifier la troisième vague de l'enquête, qui porte sur les nouveaux retraités de 2012-2013.

TABLEAU 1

Souhaits et situation réelle des nouveaux retraités sur l'âge de départ à la retraite

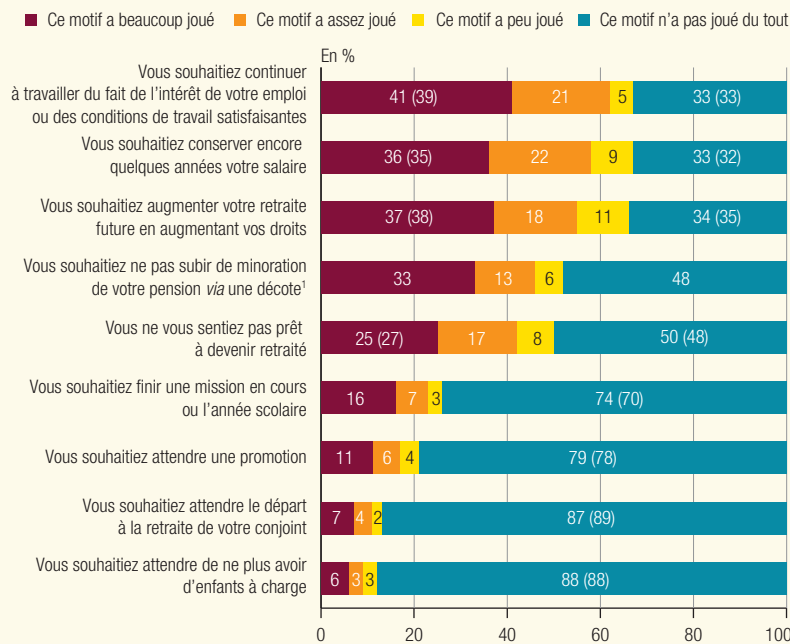
	Situation avant le départ à la retraite					
	En emploi		Hors de l'emploi		Ensemble	
	2014	2017	2014	2017	2014	2017
Âge moyen effectif de liquidation	61 ans et 4 mois	62 ans et 1 mois	62 ans et 3 mois	62 ans et 6 mois	61 ans et 8 mois	62 ans et 2 mois
Âge moyen « idéal » de départ	60 ans et 4 mois	60 ans et 6 mois	60 ans et 11 mois	60 ans et 10 mois	60 ans et 7 mois	60 ans et 7 mois
Proportion de retraités partis (en %)						
- dès que possible	66	67	79	83	71	72
- plus tard	34	33	21	17	29	28
Proportion de retraités partis (en %)						
- à l'âge souhaité	61	63	57	57	59	61
- plus tôt	17	15	24	22	20	18
- plus tard	22	22	19	21	21	21

Champ • Nouveaux retraités du régime général, de la fonction publique civile de l'État, territoriale et hospitalière résidant en France.

Sources • DREES ; CNAV ; SRE ; CDC ; COR ; DSS ; Agirc-Arrco, enquêtes Motivations de départ à la retraite 2014 et 2017.

GRAPHIQUE 1

Motivations de prolongation d'activité des retraités déclarant être partis plus tard que possible



1. Question nouvelle en 2017.

Lecture • 41 % des nouveaux retraités (39 % à l'enquête 2014) ont répondu que le souhait de continuer à travailler du fait de l'intérêt de l'emploi occupé a beaucoup joué dans leur décision de retarder leur départ à la retraite, 21 % qu'il a assez joué, 5 % qu'il a peu joué et 33 % (33 % à l'enquête 2014) qu'il n'a pas joué du tout.

Champ • Nouveaux retraités résidant en France qui étaient en activité au moment de leur départ et qui ont déclaré qu'ils n'étaient pas partis dès qu'ils en ont eu la possibilité mais plus tard.

Sources • DREES ; CNAV ; SRE ; CDC ; COR ; DSS ; Agirc-Arrco, enquêtes Motivations de départ à la retraite 2014 et 2017.

était pour la première fois intégré dans le questionnaire de l'enquête.

Une personne sur deux déclarant ne pas être partie dès qu'elle en a eu la possibilité ne se sentait pas prête à devenir retraitée et pour un quart d'entre elles, ce motif a beaucoup joué. Les raisons familiales (attendre le départ de son conjoint ou ne plus avoir d'enfants à charge) demeurent très marginales dans la décision de prolonger son activité.

Pour cette nouvelle vague de l'enquête, la question sur les motivations de prolongation d'activité a été étendue à toutes les personnes actives au moment du départ à la retraite et qui sont parties au moins un trimestre après l'âge d'ouverture des droits, en plus de celles déclarant ne pas être parties dès qu'elles en ont eu la possibilité³. Cette question s'adresse donc à 51 % des assurés qui occupent encore un emploi au moment du départ à la retraite. Cette extension de champ modifie les résultats de manière importante par rapport à la précédente vague d'enquête en 2014 (tableau complémentaire A sur le site internet de la DREES). Les personnes considérant être parties dès que possible, bien qu'étant parties à la retraite au moins un trimestre après l'âge d'ouverture des droits, n'estiment pas avoir prolongé leur activité ou jugent l'avoir fait de manière plus contrainte que volontaire. En effet, pour ces personnes, le premier motif de prolongation d'activité est le désir de ne pas avoir de décote (54 %) devant les autres raisons financières et l'intérêt pour le travail, ce dernier critère étant cité par 43 % d'entre elles.

Principales motivations de départ : le désir de profiter de la retraite, l'atteinte du taux plein et de l'âge légal d'ouverture des droits

Profiter de la retraite le plus longtemps possible est le motif le plus fréquemment mentionné par les nouveaux retraités : 77 % considèrent que cela a compté dans leur décision de partir, et ce motif a pesé fortement pour 57 % des personnes interrogées (graphique 2). Cette motivation a progressé par rapport à 2014 : elle avait alors influencé 69 % des retraités et

...

3. En effet, une part non négligeable de personnes parties strictement après l'âge d'ouverture des droits à la retraite déclarent être parties dès que possible. Ce caractère « possible » peut en réalité faire référence à des contraintes directement liées au système de retraite (taux plein, durée validée, etc.) ou extérieures (contraintes personnelles, d'emploi, etc.). À l'inverse, certaines personnes parties dès l'âge d'ouverture des droits déclarent être parties plus tard que l'âge minimum possible.

•••

4. En 2014, cette proportion était moins importante (43 %) mais les personnes étaient interrogées sur le fait d'éprouver de la lassitude dans leur travail. La lassitude est incluse dans les raisons qui poussent à « ne plus vouloir travailler », mais la formulation retenue pour l'enquête de 2017 est plus large.

5. L'enquête précédente proposait une vingtaine d'items. L'enquête 2017 a été allégée et s'est concentrée sur les principaux facteurs cités lors des vagues précédentes. Cela a permis de dégager du temps d'interrogation, et ainsi d'ajouter deux nouveaux modules temporaires (encadré 1), mais la réduction du nombre d'items a pu jouer à la marge sur les réponses des personnes interrogées. L'intégralité des items sera reposée toutes les trois vagues.

6. Un tiers des personnes n'ont plus d'emploi au moment de leur départ à la retraite. Pour celles-ci, certaines questions (influence de l'état de santé, d'un licenciement, etc.) sont posées au sujet de leur cessation d'emploi, tandis que d'autres (influence du taux plein, de l'âge minimal, etc.) sont posées au sujet de leur départ à la retraite proprement dit, c'est-à-dire du moment de la liquidation de leurs droits à retraite.

avait pesé fortement pour 46 % d'entre eux. Les personnes ayant liquidé leurs droits au taux plein au titre de la durée ou avec une décote citent plus fréquemment ce motif.

La hausse observée entre 2014 et 2017 est due en majorité à une augmentation de la part de retraités citant ce motif parmi les personnes bénéficiant de la surcote ou du taux plein par l'âge ou via un dispositif spécifique.

Comme en 2014, les deux autres raisons principalement avancées sont l'atteinte de l'âge légal d'ouverture des droits et le bénéfice du taux plein (respectivement 73 % et 71 %). Pour environ la moitié des personnes interrogées, ces motifs ont beaucoup influencé leur décision de départ. Ces deux conditions se réalisent simultanément pour un nombre important de personnes (59 %).

L'obtention d'un niveau de pension suffisant est un motif davantage cité

59 % des nouveaux retraités mentionnent que le fait d'avoir atteint un niveau de pension suffisant a compté dans leur décision de départ. Cette proportion est en forte hausse par rapport à 2014 (45 %). Une personne sur deux évoque par ailleurs la volonté de ne plus travailler⁴. Parmi les autres motivations liées au travail, les problèmes de santé rendant le travail difficile sont le plus souvent cités (36 %), devant les mauvaises conditions de travail évoquées par un tiers des retraités. Avoir été licencié est plus rarement avancé (17 %).

Le désir de suivre son conjoint déjà à la retraite et le départ pour obligations familiales sont plus souvent déclarés qu'en 2014, mais ces motivations restent peu citées (respectivement 23 % et 21 %, contre 19 % et 15 % en 2014).

Parmi les dix items proposés en 2017, huit sont en progression⁵.

La cessation d'activité des personnes sorties précocement de l'emploi est davantage liée à des problèmes de santé

Les déterminants du départ à la retraite et de la cessation d'activité diffèrent entre les personnes qui occupent encore un

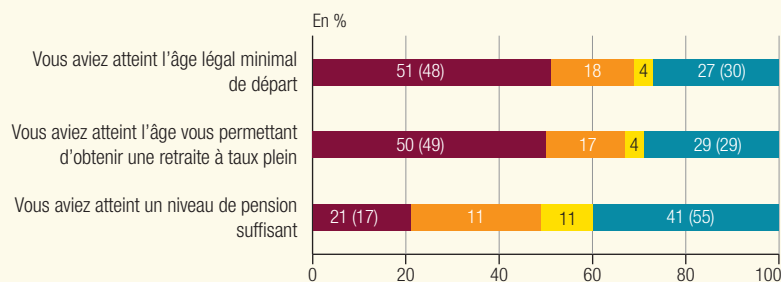


GRAPHIQUE 2

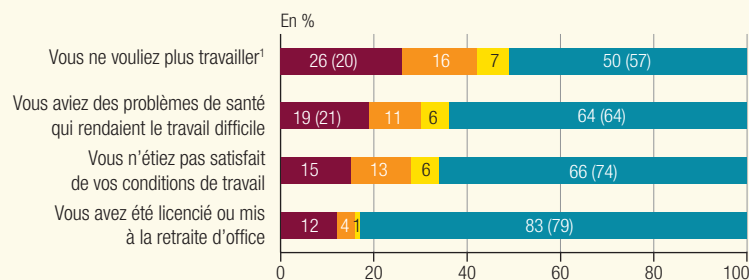
Motivations du départ à la retraite et de la cessation d'activité

■ Ce motif a beaucoup joué ■ Ce motif a assez joué ■ Ce motif a peu joué ■ Ce motif n'a pas joué du tout

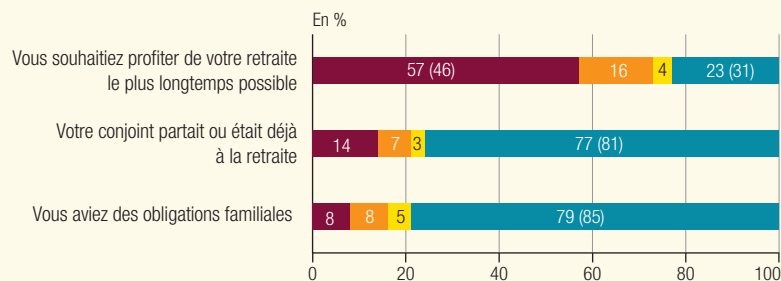
Motifs liés au droit à pension



Motifs liés au travail



Motifs personnels



1. Changement de formulation en 2017. En 2014, la question était formulée ainsi : « Vous éprouviez un sentiment de lassitude par rapport au travail ».

Lecture • 51 % des nouveaux retraités (48 % à l'enquête de 2014) ont répondu que le fait d'avoir atteint l'âge légal minimal a beaucoup joué dans leur décision de partir à la retraite, 18 % qu'il a assez joué, 4 % qu'il a peu joué et 27 % (30 % à l'enquête 2014) qu'il n'a pas joué du tout.

Champ • Nouveaux retraités résidant en France qui ont travaillé jusqu'à 50 ans au moins.

Sources • DREES ; CNAV ; SRE ; CDC ; COR ; DSS ; Agirc-Arrco, enquêtes Motivations de départ à la retraite 2014 et 2017.

emploi au moment du départ à la retraite et les personnes sorties de l'emploi de façon prématurée⁶ (tableau complémentaire B disponible sur le site internet de la DREES). Les problèmes de santé ont joué pour plus de la moitié des personnes prématurément sorties de l'emploi, contre seulement 29 % des actifs. La cessation de l'activité est liée à un licenciement pour 39 % des personnes qui, au moment du départ à la retraite, étaient

hors de l'emploi. Cette proportion n'était que de 9 % pour les personnes passées directement de l'emploi à la retraite. À l'inverse, atteindre un niveau de pension suffisant et bénéficier du taux plein sont des motifs moins souvent avancés par les personnes hors de l'emploi (respectivement 47 % et 60 %, contre 64 % et 75 % pour les actifs). Elles sont aussi moins nombreuses à suivre leur conjoint (14 % contre 27 %), à souhaiter ne plus

ENCADRÉ 2

Les fonctionnaires ont plus souvent prolongé leur activité pour des motifs financiers

Les nouveaux retraités du SRE et de la CNRACL ont intégré le champ de l'enquête Motivations de départ à la retraite pour la vague 2014. En 2017, les échantillons CNAV, SRE et CNRACL ont été coordonnés afin de traiter de manière robuste les éventuels polypensionnés. Dans l'analyse qui suit, un polypensionné est affecté au dernier régime auquel il a été affilié.

Pour plus de pertinence, les comparaisons qui suivent se restreignent aux sous-populations qui avaient une « liberté de choix » comparable, c'est-à-dire les salariés (ou non-salariés) du privé directement passés de l'emploi à la retraite, sans période de chômage ou d'invalidité avant la retraite, et les salariés du public sédentaires en emploi, sans possibilité spécifique de départ anticipé¹ en dehors du départ anticipé au titre d'une carrière longue². En définitive, 1 883 répondants du secteur privé et 1 239 du public composent ce sous-champ, ce qui représente environ 60 % des nouveaux retraités pour chacun de ces régimes.

Dans le public, comme dans le privé, les assurés partent en moyenne au même âge, à 62 ans et 4 mois. L'âge idéal de départ à la retraite étant légèrement supérieur dans le public, l'écart entre l'âge à la liquidation et l'âge idéal de départ y est moins important : 1 an et 2 mois dans le public contre 1 an et 7 mois dans le privé.

Les nouveaux retraités du public prolongent plus souvent leur activité : 45 % d'entre eux déclarent être partis plus tard alors qu'ils sont 30 % dans le privé. Les raisons financières sont plus souvent avancées par les nouveaux retraités du public. Trois sur quatre ont souhaité augmenter leur pension, en augmentant leurs droits, ou maintenir encore quelques années leur salaire (contre 63 % dans le privé). Près de la moitié des nouveaux retraités du public déclarent que ces motifs ont beaucoup joué sur leur décision (contre un tiers dans le privé) [graphique et tableau complémentaire C sur le site internet de la DREES]. Les retraités du public sont aussi plus nombreux à déclarer avoir prolongé leur activité pour éviter une minoration de leur pension via une décote (62 %) ou attendre une promotion (41 %) que ceux du privé (respectivement 47 % et 13 %).

Les différences de motivations financières pour prolonger l'activité entre secteurs public et privé s'expliquent sans doute en partie par une meilleure connaissance de certains dispositifs. Les deux tiers des nouveaux retraités du public déclarent connaître les mécanismes de décote et de surcote, alors qu'ils ne sont que quatre sur dix environ dans le privé. Les différences de connaissance des autres dispositifs sont moins marquées mais demeurent toujours à l'avantage des retraités du public. Cependant, les retraités du privé se sentent en moyenne tout aussi bien informés que ceux du public.

Les motivations de départ à la retraite ou de la cessation d'activité sont très proches entre retraités du privé et du public. Ces derniers évoquent cependant un peu plus souvent l'atteinte d'un niveau de pension suffisant ou une insatisfaction liée à leurs conditions de travail (respectivement 68 % et 37 % contre 62 % et 33 % dans le privé).

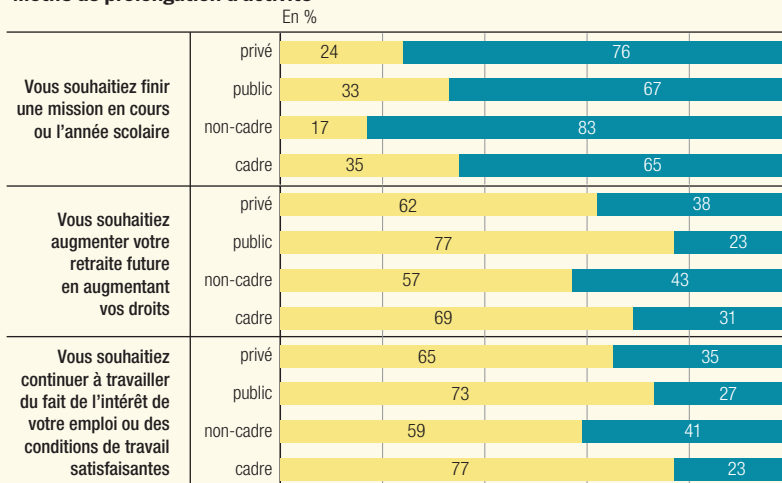
1. Les employés de La Poste et d'Orange sont aussi exclus du champ des anciens fonctionnaires puisqu'il s'agit de salariés du secteur privé.

2. Sans la restriction de champ, c'est-à-dire si l'ensemble des nouveaux retraités ayant cotisé et terminant leur carrière au régime général sont comparés à l'ensemble des nouveaux retraités ayant cotisé dans un régime de la fonction publique, les écarts observés sont les mêmes que ceux obtenus sur le sous-champ, à quelques exceptions près. D'une part, les salariés du public partent à la retraite en moyenne un an plus tôt. D'autre part, les problèmes de santé et les licenciements sont plus souvent évoqués par les salariés du privé hors de l'emploi au moment du départ à la retraite.

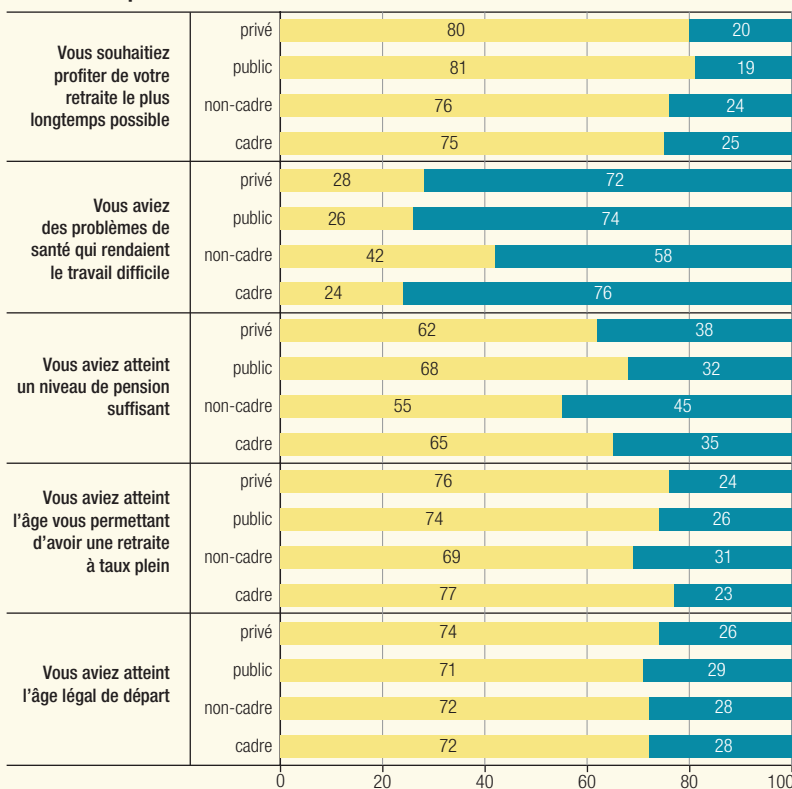
Motivations de la prolongation d'activité et du départ à la retraite des anciens salariés du public et du privé et, parmi ces derniers, des cadres et des non-cadres

■ A joué « beaucoup, assez, un peu » ■ N'a pas joué

Motifs de prolongation d'activité



Motifs du départ à la retraite ou de la cessation d'activité



Lecture • 65 % des nouveaux retraités du privé, 73 % du public, 59 % des non-cadres du privé et 77 % des cadres du privé ont déclaré que l'intérêt pour leur emploi a joué dans leur décision de prolonger leur activité.

Champ • Pour les cadres et les non-cadres : nouveaux retraités du régime général et terminant leur carrière dans le secteur privé, résidant en France. Pour les salariés du public : nouveaux retraités de la fonction publique résidant en France sédentaires et en emploi au moment du départ à la retraite (sans possibilité de départ anticipé sauf retraite anticipée pour carrière longue). Pour les salariés du privé : nouveaux retraités du régime général résidant en France, en emploi dans le secteur privé au moment du départ à la retraite.

Source • DREES ; CNAV ; SRE ; CDC ; COR ; DSS ; Agirc-Arrco, enquête Motivations de départ à la retraite 2017.

7. Source : Insee, enquête Patrimoine 2014-15.

8. 18 % des nouveaux retraités déclarent disposer d'un revenu régulier en complément de la retraite. Ce revenu peut être une rente issue d'une épargne retraite, de revenus immobiliers, de revenus financiers, du cumul emploi-retraite, etc.

ENCADRÉ 3

L'intérêt pour leur travail et une meilleure connaissance des dispositifs de retraite incitent les cadres du secteur privé à prolonger leur activité

Les données administratives de l'Agirc-Arrco permettent de distinguer les cadres des non-cadres au sein du privé¹. Toute personne ayant cotisé à l'Agirc est considérée comme cadre dans la suite de cette analyse. Cela représente 848 personnes parmi les 2 912 répondants à l'enquête (soit environ un quart) dont le dernier régime d'affiliation est la CNAV parmi les trois régimes du champ de l'enquête.

L'âge de départ à la retraite moyen des cadres est quasiment équivalent à celui des non-cadres, mais l'âge idéal de départ à la retraite est un peu plus élevé chez les cadres (61 ans et 4 mois) que chez les non-cadres (60 ans et 6 mois). La différence entre l'âge de liquidation des droits et l'âge idéal est ainsi plus importante pour les non-cadres (1 an et 10 mois) que pour les cadres (1 an et 2 mois). Ces derniers sont un peu moins nombreux à partir dès que possible (70 % contre 76 % pour les non-cadres).

Plus d'un cadre sur cinq a bénéficié d'une surcote et moins d'un non-cadre sur dix. Pour motiver leur prolongation d'activité, les cadres évoquent plus souvent l'intérêt pour leur travail (77 % contre 59 % pour les non-cadres) et l'envie de terminer une mission en cours (35 % contre 17 %) [graphique de l'encadré 2 et tableau complémentaire D sur le site internet de la DREES]. Les motivations financières sont aussi plus souvent évoquées par les cadres : 69 % ont souhaité augmenter leur retraite

en acquérant plus de droits et 67 % ont désiré conserver leur salaire encore quelques années (contre respectivement 57 % et 61 % des non-cadres). Cependant, seuls 43 % des cadres ont voulu éviter une minoration de leur pension contre la moitié des non-cadres.

Si les non-cadres sont plus souvent partis au taux plein sans surcote (83 % contre 73 % des cadres), l'atteinte du taux plein – en tant que motif de départ à la retraite – a plus d'importance pour les cadres. Parmi eux, six sur dix indiquent que ce motif a beaucoup joué dans leur décision contre 47 % des non-cadres. Pour près des deux tiers des cadres atteindre un niveau de pension suffisant a eu une incidence sur leur départ à la retraite contre 55 % des non-cadres. Ces derniers motivent leur cessation d'activité plus souvent que les cadres du fait de problèmes de santé (42 % contre 24 %) et de conditions de travail difficiles (35 % contre 28 %).

Si les non-cadres se sentent aussi bien informés que les cadres, certains dispositifs sont encore largement méconnus des premiers. Moins d'un tiers déclare savoir ce que sont la décote et la surcote, alors qu'ils sont deux fois plus nombreux chez les cadres (tableau complémentaire D). Les mécanismes du cumul emploi-retraite et de la retraite progressive sont aussi beaucoup mieux connus des cadres (respectivement 73 % et 48 %) que des non-cadres (respectivement 54 % et 29 %).

1. Tous les retraités de la CNAV ne perçoivent pas de pension Agirc-Arrco. Les personnes dans ce cas perçoivent généralement une pension de l'Ircantec en tant qu'ancien non-titulaire de la fonction publique. Pour ces personnes, le statut de cadre a été imputé selon la catégorie socioprofessionnelle déclarée par l'enquête.

travailler (41 % contre 53 %) ou à désirer profiter le plus longtemps possible de leur retraite (69 % contre 80 %).

Parmi l'ensemble des nouveaux retraités, les motivations de départ à la retraite des femmes et des hommes sont dans l'ensemble similaires, et ont même tendance à se rapprocher entre 2014 et 2017. Quelques différences sont cependant observées. Comme en 2014, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à mentionner le fait que leur conjoint part ou est déjà parti à la retraite (30 % contre 17 %). Elles évoquent, en revanche, un peu plus rarement qu'eux l'atteinte du taux plein et d'un niveau de pension suffisant (respectivement 68 % et 57 % pour les femmes, 74 % et 62 % pour les hommes).

Des différences de motivations de départ à la retraite s'observent dans d'autres sous-populations : entre les anciens fonctionnaires et salariés du privé (encadré 2), entre les anciens cadres et non-cadres du privé (encadré 3).

La possession d'un patrimoine ou de revenus réguliers a peu d'effet sur la date de départ à la retraite

Alors que 94 % des Français possèdent un patrimoine financier⁷, un tiers seule-

TABLEAU 2

Attitude des retraités partis avec une décote

En %

Une seule réponse possible	2014	2017
Vous ne saviez pas que vous auriez une décote	9	14
Vous n'aviez pas la possibilité de retarder votre départ	37	28
La perte de pension liée à la décote n'était pas trop importante	54	58

Note • Les personnes qui ne se prononcent pas ou qui n'acceptent aucune des solutions proposées par le questionnaire (20 % en 2014, 17 % en 2017) sont exclues du calcul.

Champ • Nouveaux retraités résidant en France ayant liquidé leur pension avec une décote.

Sources • DREES ; CNAV ; SRE ; CDC ; COR ; DSS ; Agirc-Arrco, enquêtes Motivations de départ à la retraite 2014 et 2017.

TABLEAU 3

Attitude des retraités partis avec une surcote

En %

Une seule réponse possible	2014	2017
Vous ne saviez pas que vous auriez une surcote	15	13
Vous vouliez augmenter votre pension grâce à la surcote	37	40
Vous avez continué à travailler, pour d'autres raisons que la surcote	48	47

Note • Les personnes qui ne se prononcent pas ou qui n'acceptent aucune des solutions proposées par le questionnaire (18 % en 2014, 8 % en 2017) sont exclues du calcul.

Champ • Nouveaux retraités résidant en France ayant liquidé leur pension avec une surcote.

Sources • DREES ; CNAV ; SRE ; CDC ; COR ; DSS ; Agirc-Arrco, enquêtes Motivations de départ à la retraite 2014 et 2017.

ment des nouveaux retraités déclarent en détenir un dans l'enquête. Parmi eux, près des deux tiers indiquent l'avoir constitué au moins en partie en prévision de leur retraite. De manière

générale, détenir un patrimoine financier ou un revenu régulier en complément de la retraite⁸ a peu d'influence sur le moment de départ à la retraite : quatre retraités sur cinq considèrent

que cela n'a pas eu d'effet sur la date de leur départ, 12 % qu'ils sont partis plus tôt de ce fait et 8 % plus tard. L'absence de patrimoine et de revenus réguliers a aussi peu d'incidence : 82 % pensent que cette situation n'a pas modifié leur date de départ, 9 % qu'ils sont partis plus tôt et 9 % plus

tard. Si on se restreint aux détenteurs d'un patrimoine financier qui l'ont constitué au moins en partie pour leur retraite, l'effet est à peine plus marqué : 9 % ont reculé leur départ et 15 % ont pu l'avancer. Cette proportion s'élève à 19 % pour ceux qui l'ont constitué uniquement pour leur retraite.

La majorité des personnes parties avec une décote assume leur minoration de pension

8 % des nouveaux retraités ont liquidé leur pension avec une décote. Ces personnes ont été interrogées sur leur attitude vis-à-vis de la décote. 83 % d'entre elles se reconnaissent dans l'une des trois affirmations proposées (tableau 2). Parmi elles, 58 % déclarent que la perte de pension liée à la décote n'était pas trop importante, 28 % qu'elles n'avaient pas la possibilité de retarder leur départ et 14 % ne savaient pas qu'elles auraient une décote. Alors que le dispositif de la décote est de mieux en mieux connu (voir *infra*), les retraités interrogés sont plus nombreux qu'en 2014 à ignorer qu'il les concerne (+5 points après une baisse observée entre 2010 et 2014 pour les nouveaux retraités de la CNAV). La proportion de ceux estimant n'avoir pas eu la possibilité de partir plus tard a baissé de huit points depuis la dernière enquête.

14 % des nouveaux retraités ont augmenté leur pension grâce à une surcote et 92 % d'entre eux se reconnaissent dans l'une des trois affirmations proposées (tableau 3). Parmi eux, 40 % des nouveaux retraités ont prolongé leur activité pour augmenter leur pension *via* la surcote, 13 % ne savaient pas qu'ils auraient une surcote et près de la moitié déclarent que la surcote n'a pas joué dans leur volonté de continuer à travailler. Ces derniers citent plus souvent que les autres l'intérêt pour leur travail, le désir de conserver leur salaire ou le fait de ne pas se sentir prêt à devenir retraité, pour motiver leur prolongation d'activité.

Près de la moitié des retraités partis au taux plein qui auraient eu une surcote en prolongeant leur activité⁹ ont préféré ne pas retarder leur départ et environ un sur cinq considérerait le montant de leur pension suffisant (tableau 4). Le manque d'attractivité de la surcote est moins souvent évoqué que trois ans auparavant : l'augmentation liée à la surcote est jugée insuffisante pour 16 % d'entre eux, contre 25 % en 2014.

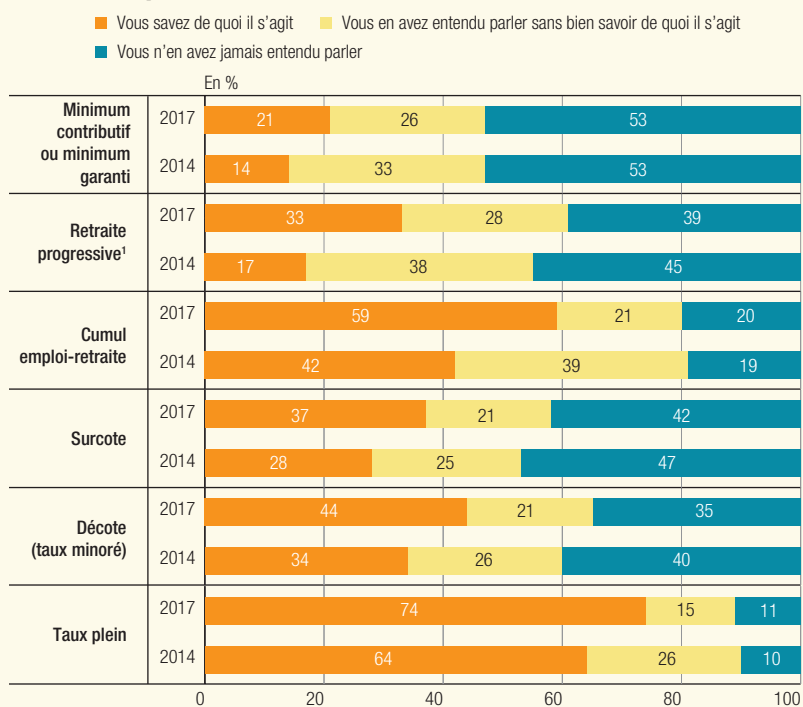
...
9. Plus concrètement la question était posée aux personnes parties à la retraite en ayant le taux plein par la durée, sans surcote, en emploi au moment du départ à la retraite et relevant du secteur privé ou de la catégorie sédentaire de la fonction publique.

TABLEAU 4
 Attitude des retraités partis au taux plein vis-à-vis de la surcote

Une seule réponse possible	2014	2017
Vous ne saviez pas que vous pouviez avoir une surcote	7	8
Vous n'aviez pas la possibilité de retarder votre départ	9	9
Le niveau de votre pension vous paraissait suffisant	16	21
L'augmentation liée à la surcote était insuffisante	25	16
Vous ne vouliez pas retarder votre départ	43	46

Note • Les personnes qui ne se prononcent pas ou qui n'acceptent aucune des solutions proposées par le questionnaire (5 % en 2014, 4 % en 2017) sont exclues du calcul.
Champ • Nouveaux retraités résidant en France ayant liquidé leur pension au taux plein par la durée, et sans surcote, en emploi au moment du départ à la retraite, hors catégories actives de la fonction publique.
Sources • DREES ; CNAV ; SRE ; CDC ; COR ; DSS ; Agirc-Arrco, enquêtes Motivations de départ à la retraite 2014 et 2017.

GRAPHIQUE 3
 Répartition des nouveaux retraités selon leur connaissance des dispositifs



1. Posée uniquement aux nouveaux retraités du régime général.
Lecture • En 2017, 74 % des nouveaux retraités (64 % en 2014) déclarent savoir ce qu'est le taux plein, 15 % en ont entendu parler (26 % en 2014) et 11 % n'en ont jamais entendu parler (10 % en 2014).
Champ • Nouveaux retraités résidant en France.
Sources • DREES ; CNAV ; SRE ; CDC ; COR ; DSS ; Agirc-Arrco, enquêtes Motivations de départ à la retraite 2014 et 2017.

Certains dispositifs sont encore largement méconnus

Environ quatre retraités sur cinq sont satisfaits de leur niveau d'information concernant leurs droits en matière de retraite. 32 % d'entre eux disent être très bien informés et 47 % plutôt bien informés. Ces proportions sont stables par rapport à 2014 (elles représentaient respectivement 31 % et 49 %).

Les nouveaux retraités ont été interrogés sur leur connaissance de certains dispositifs de retraite¹⁰ (graphique 3). Parmi ces derniers, quelques-uns sont encore largement méconnus même si les nouveaux retraités déclarent mieux les connaître en 2017 qu'en 2014.

Le dispositif du taux plein reste le mieux connu et près de trois retraités sur quatre affirment savoir à quoi il correspond (en hausse de 10 points par rapport à 2014). Le cumul emploi-retraite est mieux connu : 59 % des retraités déclarent savoir de quoi il s'agit en 2017, contre 42 % en 2014. Par ailleurs, bien que très peu de retraités aient eu accès à ce dispositif, la proportion de personnes interrogées déclarant connaître la retraite progressive a presque doublé en trois années, passant de 17 % à 33 %. Ces deux dispositifs de transition entre l'emploi et la retraite ont connu des aménagements importants au 1^{er} janvier 2015, si bien qu'il est possible que les personnes en aient davantage entendu parler.

Les dispositifs de décote et de surcote demeurent assez méconnus : respectivement 44 % et 37 % prétendent savoir à quoi ils correspondent. Ces proportions sont néanmoins en hausse par rapport à 2014 : +10 points pour la décote et +9 points pour la surcote.

Plus d'un nouveau retraité sur deux déclare ne jamais avoir entendu parler du minimum contributif ou garanti et seulement un sur cinq déclare savoir de quoi il s'agit. Malgré une hausse de 7 points par rapport à 2014, ce dispositif, qui permet à environ 40 % des retraités et 20 % des nouveaux retraités d'accroître le montant de leur pension, est toujours très peu connu. ■

•••

10. Comme pour les vagues précédentes, et afin de ne pas influencer les réponses, les enquêteurs ont pour consigne de ne pas donner de définition. Il est possible que certains retraités disent ne pas connaître un dispositif, alors qu'ils en connaissent le principe, il se peut, à l'opposé, que d'autres retraités disent bien connaître un dispositif alors qu'ils s'en font une représentation erronée.

POUR EN SAVOIR PLUS

- **Présentation de l'enquête en ligne** : <http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/open-data/retraites/article/l-enquete-motivations-de-depart-a-la-retraite>
- **Aubert, P.** (2016). Les motivations de départ à la retraite des salariés du privé et des fonctionnaires sédentaires : une comparaison. *Retraite et société*, 73(1), 157-173.
- **Aubert, P., Le Meil, P. et Leroy, S.** (2015). Les motivations de départ à la retraite des fonctionnaires. *Questions retraite et solidarité, les études*, 10.
- **Barthélemy, N., Di Porto, A. et Samak, J.** (2015, janvier). Retraites : le recul de l'âge minimal a peu d'effet sur les motivations de départ. DREES, *Études et Résultats*, 902.
- **Masson, L., Solard, G.** (2017, décembre). 84 % des Français souhaitent un socle commun des régimes de retraite. Résultats du Baromètre d'opinion de la DREES. DREES, *Études et Résultats*, 1041.
- **Mélisande, C.** (2015, novembre). Nouveaux retraités du régime général : des départs plus contraints pour les plus modestes. DREES, *Études et Résultats*, 940.
- **Nortier-Ribordy, F., Masson, L., Solard, G.** (2017, décembre). Quand partir à la retraite ? Pour les retraités, la durée de cotisation contraint la date de départ. DREES, *Études et Résultats*, 1043.
- **Solard, G.** (dir.). (2017). *Les retraités et les retraites - édition 2017*. Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES-social, fiches 33 et 34.

LA DREES SUR INTERNET

Retrouvez toutes nos publications sur notre site

drees.solidarites-sante.gouv.fr

Retrouvez toutes nos données sur

www.data.drees.sante.gouv.fr

Pour recevoir nos avis de parution

drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/avis-de-parution

Directeur de la publication : Jean-Marc Aubert

Responsable d'édition : Souphaphone Douangdara

Rédactrice en chef technique : Sabine Boulanger

Secrétaires de rédaction : Fabienne Brifault et Laura Dherbecourt

Composition et mise en pages : NDBD

Conception graphique : Julie Hiet et Philippe Brulin

Imprimeur : Imprimerie centrale de Lens

Pour toute information : drees-infos@sante.gouv.fr

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources •

ISSN papier 1292-6876 • ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384